



ORDRES COURANTS

CORPS DE CADETS DE L'ARMÉE 2920 GATINEAU

7

1 mars 2014

PARTIE I – FONCTIONS ET NOMINATIONS

1. NOMINATIONS ET PROMOTIONS

2. OFFICIERS DE SERVICE

Pour la période du 1 au 31 mars 2014, les officiers en service seront :

- | | | |
|----|--------------|------------------|
| a. | 7 mars 2014 | Congé |
| b. | 14 mars 2014 | IC Paré |
| c. | 21 mars 2014 | Mr. Noël |
| d. | 27 mars 2014 | Capitaine Bédard |

3. CADETS-CADRES DE SERVICE

Pour la période du 1 au 31 mars 2014, les cadets-cadres en service seront :

- | | | |
|----|--------------|-------------------------|
| a. | 7 mars 2014 | Congé |
| b. | 14 mars 2014 | Adjudant-maître Dufour |
| c. | 21 mars 2014 | Adjudant-maître Patry |
| d. | 27 mars 2014 | Adjudant Blouin-Lecours |

Les cadets-cadres en services doivent venir chercher le carnet de service ainsi que le brassard auprès de l'O Instr à leur arrivée au corps de cadets et, par la suite, se présenter à l'officier de service au début de la soirée.

Il est important pour les cadets-cadres de service d'apporter la trousse de premiers soins au gymnase au début de la soirée et aussi de la rapporter à la fin de celle-ci. **Il est aussi important d'apporter à la parade de fin de soirée 2 bouteilles d'eau prises à la cantine.**

Aussi, prenez note que dorénavant, les planchettes avec les listes nominales de chaque niveau seront ramassées par le cadet-cadre de service au début de la troisième période afin que les responsables de niveaux apportent les modifications au niveau des présences s'il y a lieu. Par la suite, durant cette troisième période, le cadet-cadre de service ramasse ces planchettes, effectue l'état des effectifs et achemine les résultats à l'O Instr et remet les planchettes à l'administration aux fins de compilation.

Les listes de présence doivent être complètes et signées par la personne ayant noté les présences.

Tous les cadets-cadres doivent superviser leurs cadets pendant la grande pause. La supervision est la responsabilité de tous.

Partie II – INSTRUCTIONS ET ACTIVITÉS

4. HORAIRE D'INSTRUCTION

Vous retrouverez sur le babillard à l'entrée du Centre St-Rosaire, le calendrier mensuel des activités ainsi que la grille horaire annuelle d'instruction.

L'arrivée au Corps de cadets le vendredi soir se fait directement au gymnase en vue de la parade d'inspection et de présences. Seulement le personnel, le cadet-cadre de service et les cadets-cadres en préparation de leurs cours seront autorisés à demeurer au QG et ce jusqu'à 5 minutes avant la formation de la parade de début de soirée. Ceci afin d'éviter un engorgement inutile à l'intérieur du chalet en début de soirée. Par contre, tous pourront y accéder lors de la grande pause pour la cantine ou pour le quartier-maître.

5. DEMANDE DE MATÉRIEL POUR PÉRIODE D'INSTRUCTION

Pour toutes demandes de matériel pour l'instruction, les cadets-cadres ayant une période d'instruction à enseigner doivent remplir un formulaire à cet effet au quartier-maitre et le remettre au moins une semaine à l'avance (disponible sur le cc2920.ca dans la section instructeur).

6. ACTIVITÉS OPTIONNELLES

Les cadets-cadres responsables des activités optionnelles sont responsables de prendre les présences et de les rapporter le vendredi soir suivant à l'officier d'administration.

PARTIE III – ARTICLES COURANTS

7. PRÉSENCES OBLIGATOIRES VS ÉQUIPE DE COMPÉTITIONS DU CC 2920

Tous les cadets désirant participer aux compétitions locales, régionales, provinciales et nationales auxquelles le corps de cadets prend part devront avoir un minimum de 50% de présences aux soirées d'instruction obligatoire.

8. TABAGISME

Le Corps de Cadets 2920 Gatineau est un lieu reconnu sans fumée. Il est interdit à quiconque de fumer lors des soirées d'instruction. Pour les cadets ayant reçu la permission écrite de leurs parents de fumer, il sera possible de le faire durant les exercices de fin de semaine aux lieux et aux moments indiqués. Vous êtes fortement encouragé à opter pour des habitudes de vies saines, tant pour votre santé que pour celle de votre entourage.

9. CODE VESTIMENTAIRE

Tous les cadets participants aux activités du corps de cadets doivent, lorsqu'ils ne portent pas l'uniforme, être vêtus de façon respectable et propre. Le t-shirt de sport sera porté avec un pantalon sans trous et sans déchirures. Les pantalons ne devront pas laisser voir les sous-vêtements. **Le port de la camisole n'est pas autorisé lors des activités du corps de cadets. Les cadets contrevenants à ces directives se verront remettre un avertissement verbal.**

Le port de l'épinglette de reconnaissance dans le cadre de l'initiative nationale d'accroissement de la population des cadets (IAPC) sera portée par tous les cadets du corps de cadets 2920 de Gatineau en uniforme à compter de maintenant et ce jusqu'au 30 juin 2014. Consulter le cc2920.ca pour les détails au sujet du port de cette dernière.

Noter qu'une épinglette commémorative de la guerre 1812 sera portée par tous les membres du corps de cadets 2920 de Gatineau en uniforme à compter de maintenant et ce jusqu'au 16 février 2015. Consulter le cc2920.ca pour les détails au sujet du port de cette dernière.

10. TÉLÉPHONES CELLULAIRES

L'utilisation d'un téléphone cellulaire, d'un téléavertisseur, d'un appareil MP3, d'un Ipod ou tout autre appareil électronique est interdite lors des heures d'instruction.

Pour le personnel, l'utilisation des téléphones cellulaires est restreinte au centre St-Rosaire.

Pour les cadets, l'utilisation de ces objets seront tolérés au centre St-Rosaire pendant la grande pause de la soirée c'est-à-dire, de 19h55 à 20h15. En aucun cas il est permis de se déplacer ou d'omettre de saluer un supérieur en raison de l'utilisation d'un téléphone cellulaire. De l'arrivée au corps de cadets à 18h15 et ce, jusqu'à la fin de la parade de fin de soirée.

Il est à noter que toute utilisation abusive de ces objets entraînera la perte du privilège et ce, pour toute la durée de la soirée d'instruction par le responsable de niveau.

Le corps de cadets n'est pas responsable de la perte, du vol ou des dommages causés à ces objets et aucun dédommagement ne sera offert.

11. BRASSARD

Le brassard doit être porté par les sergents, adjudants, les Adjum et l'Adjuc au corps de cadets quand ils ne portent pas l'uniforme et lors de tous les entraînements optionnels du corps de

cadets (à l'exception du tir, du sport et du biathlon pour des raisons de sécurité). Le brassard se porte du côté droit et doit affiché l'insigne d'épaule 2920-Gatineau et l'écusson du grade approprié.

12. SOIRÉE D'OUVERTURE DU QUARTIER-MAÎTRE

Veillez noter que le quartier-maître est ouvert les mercredis soir de 19h00 à 20h00 pour les prises de mesures et les échanges de pièces d'uniforme. Les cadets doivent apportés les items à échanger et de préférences ils doivent être accompagnés par leurs parents.

PARTIE IV – ARTICLES PÉRIODIQUES

13. PROGRAMME DE FORMATION EN RELATIONS SOCIALES POSITIVES POUR LA JEUNESSE Réf.: OAIC 13-24, 13-25.

La personne autorisée à agir en tant que Conseiller des Droits de la Personne à l'Unité (CDPU) est le capitaine Dave Savard.

14. PUBLICATION DES ORDRES COURANTS

Vous pouvez faire publier des articles pertinents au sein des ordres courants. Veuillez les soumettre au signataire avant le dernier mercredi du mois.

15. COORDONNÉES DU CORPS DE CADETS

Téléphone : 819-568-2920
Courriel : 2920armee@cadets.gc.ca
Site web : cc2920.ca
Adresse : 52 Saint-Rosaire, C.P. 82029
Gatineau (Québec) J8T 8B6

Pour le commandant

L'officier d'instruction
Capt Dave Savard